

---

**DECISION N° 2022-259**  
**APPROUVANT LE GUIDE DE FACTURATION DU CHU DE**  
**TOULOUSE**

---

**Le Directeur Général,**

- Vu le code de la santé publique et notamment les articles L 6143-7 et D 6143-33 à D 6143-35 ;
- Vu le décret du Président de la République du 7 janvier 2022 portant nomination de **Monsieur Jean-François LEFEBVRE** en qualité de Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse ;
- Vu le procès-verbal du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de la région Occitanie du 1er février 2022 portant installation de **Monsieur Jean-François LEFEBVRE** en qualité de Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse et Directeur du Centre Hospitalier de Lavaur, en direction commune, à compter du 1er février 2022 ;
- Considérant l'avis favorable rendu sur le guide de facturation lors de la concertation du Directoire le 19 octobre 2022 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** Le guide de facturation du CHU de Toulouse est approuvé. Il se substitue aux dispositions précédemment en vigueur.

**ARTICLE 2** En application des articles R421-1 à R421-7 du code de justice administrative, un éventuel recours contre cette décision peut être porté devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de la publication de cette décision.

**ARTICLE 3** La présente décision prend effet à compter de sa réception par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et de sa publication sur le site internet du CHU de Toulouse.

Toulouse, le 25 novembre 2022

Le Directeur Général

  
Jean-François LEFEBVRE